

Bruxelles, le 3 octobre 2002

LES ENTREPRISES EUROPEENNES POUR UNE EUROPE FORTE ET COMPETITIVE

Les présidents des fédérations nationales membres de l'UNICE se sont réunis durant un séminaire de deux jours, au cours desquels ils se sont penchés sur la Convention de l'UE. Avant d'entamer leur réflexion, ils ont rencontré une délégation du Parlement européen; aujourd'hui, ils ont également exposé leur point de vue à M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention.

L'UNICE prend une part active aux travaux de la Convention, grâce à son statut d'observateur. Le séminaire des présidents se tient à mi-parcours de ces travaux, à l'issue de la phase des auditions. Les présidents sont intervenus sur plusieurs grands thèmes: Antonio D'Amato, Président de la Confindustria, sur la compétitivité; Michaël Rogowski, Président du BDI, sur la gouvernance économique; Georges Jacobs sur la subsidiarité fonctionnelle; Jacques Schraven, Président du VNO-NCW, sur le processus décisionnel; et Hans Skov Christensen, Directeur général de la Confédération des industries danoises, sur les relations économiques extérieures.

Georges Jacobs, Président de l'UNICE, a ainsi confirmé: *"Les entreprises européennes attendent beaucoup de la Convention. L'enjeu est énorme et exige des réponses complètes. Les demi-mesures ne nous seront d'aucune utilité. Les entreprises veulent jouer un rôle de premier plan sur la voie qui mènera à une Europe forte et compétitive."*

Georges Jacobs s'est adressé à Valéry Giscard d'Estaing au nom de 16 millions d'entreprises de toutes tailles, employant plus de 106 millions de personnes, qui n'ont peut-être jamais entendu parler de la "Convention" mais comptent quand même que leur Europe soit un lieu où mieux vivre et prospérer.

Le message de l'UNICE se résume en quatre points:

- **L'EUROPE DOIT PROMOUVOIR LA COMPETITIVITE;**
- **UN TRAITE UNIQUE ET CLAIR POUR RECENTRER L'UE;**
- **UNE COMMISSION EUROPEENNE FORTE;**
- **LA SIMPLIFICATION LEGISLATIVE**

L'intégration économique est et doit rester le moteur premier de la paix, de la stabilité et de la prospérité de l'Europe. L'UE doit assurer un environnement favorable aux entreprises, au sein duquel celles-ci peuvent opérer et concourir dans des conditions d'égalité, tout en s'adaptant aux défis croissants posés par la mondialisation. Cet objectif passe par la promotion de la compétitivité, qui entraîne la création de richesses et, par là même, de nouvelles possibilités d'emploi.

L'UNICE préconise de consolider les traités actuels en un instrument unique, compréhensible et structuré. Les valeurs fondamentales et les objectifs de l'UE, la nature et la hiérarchie de ses instruments, ses compétences générales et les procédures décisionnelles qui y sont liées, la répartition des pouvoirs entre ses institutions sont autant d'éléments qui doivent être plus clairs.

La Convention doit formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer l'efficacité et la transparence des institutions de l'UE tout en préservant la méthode communautaire et une Commission forte. L'UNICE se prononce en faveur de l'extension du vote à la majorité qualifiée, celui-ci devenant la règle générale, à l'exception des questions de politique sociale et de l'initiative en matière de fiscalité.

Les entreprises veulent jouer un rôle accru dans la réglementation de leurs initiatives propres, qui représentent une réponse meilleure qu'une législation inadaptée. La coréglementation et l'autodiscipline devraient être des instruments à envisager plus souvent à la place de la voie législative. La Convention doit examiner également comment assurer strictement et systématiquement le respect du principe de subsidiarité, dans sa double dimension territoriale et fonctionnelle.

Le texte complet de la position de l'UNICE sur la convention est accessible sur le site de l'UNICE (www.unice.org).